

## AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Louis **BLANCHARD**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 7755990900012

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

DL7

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 231 105 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 93 148 €, le solde restant s'élève à 137 957 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 18 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 249 105 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 455 436 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 10 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS  
SOUS-MARINS

Jean-Louis BLANCHARD



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 7/07/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.01299159

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cibles	Réalisé	Cibles	Réalisé	Cibles
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	144108		139490	154000	156000	
Nombre d'ATP	131266		139447	140000	150000	
Nombre total de licences et d'ATP	275374		278937	294000	306000	
Nombre et taux de licences féminines	44577 (30,93%)		43478 (31,17%)	51000 (33,12%)	52500 (33,66%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	0 (0%)		(%)	(%)	(%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	14351 (9,96%)		13866 (9,94%)	(%)	(%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	46		40	140	150	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière	50,6		0	48,0 %	48,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	10		10	7	6	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	85,29%		64,71%	100%	100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	68%		72%	100%	100%	
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (80%)		5 (83,33%)	%	%	
<b>Objectifs partagés</b>						
Objectif	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
NOMBRE DE LETTRES DE MISSION SIGNÉES			6	7	7	7
Développement de l'activité			2542	2500	2500	2500

047

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

***	Evolution du nombre de licences par rapport à N1	139490	147000	150000
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	NBRE DE FORMATION INCLUANT UNE FORMATION DEV DUR.	16468	72000	75000
DEVELOPPER LES ACTIVITES DE PLONGEE LOISIR	Nombre de jours pour formation de cadres	42632	43000	45000
HAUT NIVEAU DEVELOPPEMENT NAGE AVEC PALMES	Nbre de nageurs en catégorie élite	2	3	3
SANTE DES SPORTIFS	% de suivi médical inscrits en liste	68	100	100
VALORISATION DU BENEVOLAT	Nbre de dirigeants, de juges et d'arbitres formés	554	250	250
FEMINISATION DE L'ENCADREMENT	Nombre de femmes dans les instances nationales et regionales	91	1500	1550
FORMATION CONTINUE DES CTS ORGANISEE PAR LE DTN	Nbre de jours de regroupements et de colloques	5	8	8

023

Objectifs / Action / Rubrique Lettres de missions signées dans CTS-Web	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Action 1</b>	24 962 €	7 000 €	6 000 €	18 962 €
Structuration fédérale	24 962 €	7 000 €	6 000 €	18 962 €
<b>Développement de l'activité</b>	24 962 €	7 000 €	6 000 €	18 962 €
<b>Action 1</b>	528 948 €	44 000 €	41 000 €	487 948 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	234 598 €	21 000 €	20 000 €	214 598 €
Structuration fédérale	175 386 €	16 000 €	15 000 €	160 386 €
<b>Action 4</b>	59 212 €	5 000 €	5 000 €	54 212 €
Professionnalisation de l'activité	294 350 €	23 000 €	21 000 €	273 350 €
Formations fédérales	29 350 €	7 000 €	5 000 €	24 350 €
Formations fédérales	265 000 €	16 000 €	16 000 €	249 000 €
<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
<b>Action 1</b>	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Structuration fédérale	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	45 357 €	8 000 €	5 000 €	40 357 €
<b>Action 1</b>	45 357 €	8 000 €	5 000 €	40 357 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 357 €	8 000 €	5 000 €	40 357 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	19 396 €	3 000 €	1 000 €	18 396 €
<b>Action 1</b>	12 540 €	2 000 €	1 000 €	11 540 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	12 540 €	2 000 €	1 000 €	11 540 €
<b>Action 3</b>	6 856 €	1 000 €	0 €	6 856 €
Prévention dopage	6 856 €	1 000 €	0 €	6 856 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	555 068 €	215 000 €	166 000 €	387 068 €
<b>Action 1</b>	32 800 €	3 000 €	0 €	32 800 €
Programmes d'échanges internationaux	32 800 €	3 000 €	0 €	32 800 €
<b>Action 2</b>	491 330 €	203 000 €	157 000 €	334 330 €
Aides personnalisées (AP)	34 400 €	18 000 €	18 000 €	16 400 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	103 946 €	40 000 €	40 000 €	63 946 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	57 241 €	25 000 €	25 000 €	32 241 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	276 402 €	110 000 €	64 000 €	212 402 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	19 341 €	10 000 €	10 000 €	9 341 €
<b>Action 4</b>	28 938 €	9 000 €	9 000 €	19 938 €
Professionnalisation de l'activité	17 688 €	5 000 €	5 000 €	12 688 €
Formations fédérales	11 250 €	4 000 €	4 000 €	7 250 €
<b>SANTÉ DES SPORTIFS</b>	64 030 €	26 400 €	18 105 €	45 925 €
<b>Action 3</b>	64 030 €	26 400 €	18 105 €	45 925 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	23 150 €	16 400 €	11 105 €	12 045 €
Accompagnement sanitaire préventif	16 020 €	6 000 €	6 000 €	10 020 €
Promotion des APS comme facteur de santé	24 860 €	4 000 €	1 000 €	23 860 €
<b>TOTAL</b>	1 587 749 €	315 400 €	249 105 €	1 138 644 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 18 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 231 105 €



**BANQUE POPULAIRE  
PROVENÇALE ET CORSE**

245, Boulevard Michelet - BP26 - 13274 Marseille Cedex 09 - Tél: 04 91 30 24 30

*Titulaire - Account Owner*

FFESSM  
ASS FFESSM  
24 QUAI DE RIVE NEUVE  
13007 MARSEILLE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : RIB  
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER : IBAN**

<b>RIB</b>	Identifiant de compte national		Compte		Clé RIB
	Banque	Gulchet			
	14607	00051	05119043325		23

Domiciliation

DIACL - AG INSTITUTION.

<b>IBAN</b>	International bank Account Number					
	FR76	1460	7000	5105	1190	4332 523

Bank Identification Code (BIC)

CCBPRPPMAR

RIB - Ce relevé est destiné à être délivré à vos créditeurs ou débiteurs, qui ont des transactions à effectuer sur votre compte (virements de crédits, paiement de factures, etc.). Il garantit la bonne exécution des transactions concernées et ainsi vous évite des réclamations pour mauvaise application ou délais.  
IBAN - This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors, who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.). Its use guarantees the proper recording of the transactions concerned and thus avoids you complaints for application errors or delays.

Cadre réservé au destinataire